



## Mairie de SAINT LEU D'ESSERENT

FICHE D'INSCRIPTION VIDE GRENIER / DIMANCHE 18 AVRIL 2010

Numéro d'inscription :

Nom : ..... Prénom : .....  
DOMICILE : N° ..... Rue : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

**Minimum 2 mètres de réservation et par tranches de 2 mètres / Maximum 10 mètres par exposant**

**OBSERVATIONS pour l'emplacement ( suivant possibilité )**

Habitant de Saint Leu d'Esserent : je souhaite .....mètres linéaires x 2 euros : .....€  
Extérieur à Saint Leu d'Esserent : je souhaite .....mètres linéaires x 4 euros : .....€

Paiement : Chèque : .....€      Espèces : .....€  
( à l'ordre du Trésor Public )

**Documents à fournir dès votre demande d'inscription :**

Carte nationale d'identité n° ..... établie le .....à .....  
(ou) Passeport n° ..... établie le .....à .....  
(ou) Permis de conduire n° ..... établie le .....à .....  
Justificatif de domicile à votre nom

Je déclare sur l'honneur :

Que je suis propriétaire de tous les objets, du matériel usagé, que je propose à la vente et qu'ils ne proviennent d'aucun recel,

Que je suis en possession du règlement intérieur.

Articles exposés

Signature de l'exposant,  
Le .....

Fait à Saint Leu d'Esserent,  
Le.....,  
Le Maire adjoint chargé des Animations,

Nathalie CARRASCO



## Mairie de SAINT LEU D'ESSERENT

**VIDE GRENIER ORGANISE PAR LA MUNICIPALITE DE SAINT LEU D'ESSERENT  
DIMANCHE 18 AVRIL 2010  
REGLEMENT INTERIEUR**

- Les exposants ayant accepté la participation au vide grenier s'engagent à respecter le présent règlement,
- Chaque exposant sera responsable de son stand dont il assure la garde, l'exposant devra prendre toutes précautions utiles pour se prémunir des vols. Les organisateurs n'en seront pas responsables.
- **Installation des stands de 5h30 à 8h dans les rues de la ville, attention à bien respecter les horaires. Aucun exposant ne sera autorisé à entrée dans la zone avant 5h30.**
- La vente sera ouverte de 8h à 18h : le démontage des stands est interdit avant 17h, la clôture du vide grenier est fixée à 18h.
- L'autorisation exceptionnelle délivrée par la Mairie à son titulaire devra être présentée dans l'enceinte du vide grenier à toutes réquisitions des services de la Police.
- Le jour du vide grenier, les exposants devront se munir de leur pièce d'identité.
- En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur, SAUF CAS DE FORCE MAJEURE JUSTIFIE.
- Aucune vente alimentaire de boissons, de confiserie ne sera tolérée dans l'enceinte du vide grenier, la restauration et la buvette sont réservées à la Municipalité.
- La commission municipale voulant garder un caractère de vide grenier ne pourra accepter aucun commerce réservé particulièrement aux marchés, foires ou braderies.

Fait à Saint Leu d'Esserent, le .....

« Lu et approuvé »  
Signature de l'exposant,

Le Maire chargé des Animations,

Nathalie CARRASCO